
Avis aux médias

Le 17 février 2009

N° A/11

Information à l'intention des représentants des médias accrédités pour la visite du président Obama

Le président des États Unis, M. Barack Obama, effectuera une visite à Ottawa le 19 février 2009. Les représentants des médias, y compris les membres de la Tribune de la presse parlementaire, devront être accrédités officiellement pour accéder aux endroits de la visite et au centre des médias.

L'accès aux sites étant limité, les organismes de presse seront regroupés en pool. Il est à noter que l'accréditation ne garantit pas l'accès à toutes les activités. Les organismes de presse et journalistes canadiens dûment accrédités pourront aller chercher leurs documents d'accréditation et leurs laissez-passer communs au Bureau d'accréditation des médias, le mercredi 18 février 2009, entre 9 h et 21 h HNE.

Un centre des médias sera mis à la disposition des journalistes canadiens dûment accrédités tout au long de la visite. Il sera situé au 150, rue Wellington, 5^e étage, et sera ouvert de 7 h à 20 h HNE. Les journalistes accrédités y auront accès à 150 postes de travail avec accès à Internet et à des postes téléphoniques.

Le transport jusqu'au Centre canadien de réception (CCR) à l'aéroport international Macdonald-Cartier d'Ottawa sera fourni aux représentants des médias canadiens titulaires d'un laissez-passer commun 1 pour l'aéroport. Des autobus feront la navette entre le 150, rue Wellington et le CCR. L'horaire est le suivant (HNE) :

4 h 30	Départ du 150 Wellington pour le CCR
8 h 00	Départ du 150 Wellington pour le CCR
11 h 50	Départ du CCR pour le 150 Wellington
12 h 35	Départ du 150 Wellington pour le CCR
18 h 00	Départ du CCR pour le 150 Wellington
18 h 15	Départ du CCR pour le 150 Wellington
18 h 45	Départ du CCR pour le 150 Wellington

Le public continuera d'avoir accès au parterre de la colline du Parlement le 19 février, mais des mesures de sécurité supplémentaires seront en place pour certains médias regroupés en pool. Les représentants des médias détenant un laissez-passer commun délivré expressément pour les activités qui se dérouleront sur la colline du Parlement

